

## **CAP LOCALES DES 18 ET 19 SEPTEMBRE 2013 RECOURS EN REVISION DE L'ENTRETIEN PROFESSIONNEL**

Les commissions administratives paritaires se sont réunies à Quimper les 18 et 19 septembre sous la présidence de Véronique PY Directrice départementale, pour examiner les recours en révision déposés par les agents de la DDFIP du Finistère.

### **CAPL n°1 des Inspecteurs :**

13 dossiers étaient à l'étude pour cette CAP des agents A.

La Direction disposait d'une réserve de 2 mois et de trois réserves de 1 mois.

A l'issue des débats, 1 dossier a obtenu 2 mois (défendu par **FO DGFIP29**) et 2 autres dossiers 1 mois chacun.

### **CAPL n°2 des Contrôleurs :**

6 dossiers étaient à l'étude pour cette CAP des agents B.

La Direction disposait de deux réserves de deux 2 mois et de six réserves de 1 mois.

A l'issue des débats, 1 dossier a obtenu 2 mois (défendu par **FO DGFIP29**), 1 autre dossier 1 mois, et un 3<sup>ème</sup> dossier une mention d'encouragement (défendu par **FO DGFIP29**).

### **CAPL n°3 des Agents d'Administration :**

7 dossiers étaient à l'étude pour cette CAP des agents C.

La Direction disposait de deux réserves de 2 mois et de six réserves de 1 mois.

A l'issue des débats, 1 dossier a obtenu 2 mois, 1 autre dossier 1 mois, et un 3<sup>ème</sup> dossier une valorisation 1, (réservée aux agents classés en échelon terminaux).

**FO DGFIP29** n'avait pas de dossier à défendre dans cette CAPL n°3, en revanche nous avons pu obtenir satisfaction pour un dossier que nous avons présenté en phase préalable de recours hiérarchique.

Le vote s'exprimant par rapport aux propositions de l'Administration, nous avons voté contre lorsque l'Administration avait rejeté en totalité ou partiellement les demandes des agents.

En ouverture de ces commissions, La Directrice départementale s'est félicitée du nombre de recours en révision en baisse (26), par rapport à l'année passée (41). Elle explique cette diminution par l'introduction, cette année, du recours hiérarchique, préalable obligatoire pour saisir la CAP locale.

En réponse, nous avons fait remarquer qu'en effet, la nouvelle procédure était délibérément complexifiée... En plus, le contexte Finistérien ayant conduit à adresser les notifications des recours hiérarchique pendant les congés, avait certainement, dans cette période, démobilisé bon nombre de collègues pour poursuivre leurs requêtes.

Nous considérons qu'il faudra attendre le bilan national pour savoir si, oui ou non, l'objectif premier du décret de 2010 a été atteint, à savoir de réduire l'encombrement des CAPL et CAPN...

Comme indiqué dans notre déclaration liminaire, nous avons rappelé notre opposition à un dispositif qui, tout en prônant la disparition de la notation chiffrée, ne supprime en rien les réductions ou majorations d'ancienneté attribuées en fonction de la manière de servir.

Dans le nouveau système, davantage de collègues peuvent être servis chaque année (70% au lieu de 50%) mais quel doit être le ressenti des 30% qui ne bénéficient d'aucune réduction ??

Pour **FO DGFIP**, il n'y a de résultats que collectifs, et d'atteinte des objectifs qu'à travers l'implication de toute une équipe. Si la DGFIP les a globalement atteints ces dernières années, c'est bien grâce à la conscience professionnelle de l'ensemble des agents.

Pour **FO DGFIP** et tout en dénonçant ce système d'évaluation, il apparaît pour le moins surprenant de constater que la Direction Générale des Finances Publiques ne respecte pas le cadre juridique prévu par le décret du 28 juillet 2010 qui permet à un agent de solliciter 3 mois de réductions d'ancienneté. Idem pour les délais de recours qui juridiquement sont de deux mois pour contester une décision administrative et que la DGFIP réduit à 15 jours, notamment pour saisir une CAP nationale !!

Sur le plan technique, et au travers des dossiers que nous avons à défendre, nous avons souligné l'incompréhension voire le sentiment d'injustice perçu par bon nombre de collègues qui, dans le cadre de la généralisation des tableaux synoptiques, se sont vus infliger des baisses de leur manière de servir, sous couvert d'harmonisation.

Pour **FO DGFIP**, si l'Administration entend mettre en pratique son discours officiel, à savoir le respect et l'attention qu'elle porte à ses agents, une des manières d'y arriver est de reconnaître leurs qualités et leurs implications sans aucune équivoque !

#### **VOS ELUS FO DGFIP29**

**Murielle MORICCI et Jean Yves LE BOUTER en CAPL des Inspecteurs**

**Michelle GALLY et Didier KERDONCUFF en CAPL des Contrôleurs**

**Nelly PERELLE et Denis CAMARET en CAPL des Agents D'Administrations**

**Erick GUERRY, Expert.**

**CONTACTEZ VOS ELUS FO DGFIP, N'HESITEZ PAS !**

**VOUS ETES NOMBREUX A NOUS SOUTENIR  
N'HESITEZ PAS A NOUS REJOINDRE**



#### **BULLETIN d'ADHESION**

**NOM :** ..... **Prénom :** .....

**Grade :** ..... **Indice** ..... **Quotité travail** .....

**Affectation :** .....

Déclare vouloir adhérer au **Syndicat Force Ouvrière des Finances Publiques, section du Finistère.**

Fait à ..... le .....